



MAIRIE DE GILLES (28260)

Note de synthèse du Conseil municipal du 23 septembre 2026 convoqué le 15 septembre 2026

Présents : Sophie Apruzzese, Pascal Avril, Sarah Barbey, Christian Bourrat, Laurence Dujardin, Véronique Dumont, Dominique Ferrandin, Timothée de Ferrières, Mylène Pinon

Procuration : Michel Malhappe à Sophie Apruzzese

Absente excusée : Bénédicte Renard

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

- 1) **Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2026 – à l’unanimité**
- 2) **Désignation d’un secrétaire de séance : Sarah Barbey – à l’unanimité**
- 3) **Ajout d’un point à l’ordre du jour : avenant n° 2 au marché de travaux de restauration de l’église lot 3 Maçonnerie et pierre de taille – à l’unanimité**

- 4) **Renouvellement de la convention avec Territoire d’Energie 28 – délibération n° 2026-24 – à l’unanimité**

Madame le Maire rappelle les compétences de Territoire d’Energie 28, notamment en matière de transition énergétique et de développement durable. Les collectivités adhérentes peuvent bénéficier d’aides financières lors de la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Le montant de la cotisation annuelle dépend de la population de la commune. Elle s’élevait à 402,40 € en 2025.

Madame le Maire propose de renouveler la convention pour 2026 et ainsi continuer à bénéficier du service de conseil en énergie de TE28.

- 5) **Mise à jour de la convention et du contrat de mise à disposition du matériel de réception communal – délibération n° 2026-25 – à l’unanimité**

Madame le Maire indique qu’à la suite des élections municipales 2026, il convient d’actualiser certains termes de la convention et du contrat en vigueur (délibération de référence de nomination du maire, nom du maire...).

- 6) **Désignation d’un référent déontologue pour la durée du nouveau mandat municipal – délibération n° 2026-26 – à l’unanimité**

Madame le Maire propose de désigner M. Fabien Bottini, ancien assistant de justice auprès de la cour d’appel de Rouen, professeur des universités en droit public, membre de l’Institut universitaire de France et de l’Observatoire de l’éthique publique, en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

- 5) **Taxe sur la vacance des locaux d’habitation – délibération n° 2026-27 – à l’unanimité**

Madame le Maire expose que la taxe sur la vacance des locaux d’habitation remplacera, à compter du 01/01/2027, la taxe sur les logements vacants et la taxe d’habitation sur les logements vacants. Elle indique par ailleurs que la commune de Gilles a été intégrée au périmètre des communes à situation tendue en matière de logement.

Le conseil municipal fixe les taux de la taxe sur la vacance des locaux d’habitation à 17% la première année et 34% à partir de la 2^{ème} année (taux minimum légaux).

T. de Ferrières souhaite que les propriétaires des habitations impactées fassent l’objet d’une information dédiée.

6) Demande d'attribution du Fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2026-2033 – délibération n° 2026-28 – à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite l'aide du Fonds de concours de l'Agglo pour la restauration de l'église Saint-Aignan, à hauteur de 45 000 €.

7) Fixation des modalités de refacturation et d'imputation des frais d'élagage d'office aux propriétaires riverains défaillants – délibération n° 2026-29 – à l'unanimité

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter les modalités de mise en œuvre et de tarification suivantes :

- à la suite d'une mise en demeure adressée au propriétaire par LRAR restée infructueuse à l'issue du délai imparti d'un mois, la commune fera exécuter les travaux aux frais exclusifs du propriétaire défaillant.
- Le montant des frais mis à la charge du propriétaire négligent sera calculé sur la base du coût réel de la facture d'un prestataire extérieur (à titre indicatif, le coût horaire est estimé à 100 € HT/heure en moyenne).
- Les frais correspondant feront l'objet d'un titre de recette exécutoire à recouvrer par le Trésor Public.

Les termes de la délibération feront l'objet d'un article dans le prochain Tambour du Radon et sur le site internet de la commune.

8) Modification des statuts du SMICA – délibération n° 2026-30 – à l'unanimité

Madame le Maire précise qu'en 2023, lors de la dernière modification des statuts du syndicat, le paragraphe relatif aux dépenses et ressources liées aux transports scolaires n'avait pas été supprimé. Une nouvelle modification a été adoptée pour corriger cet oubli et actualiser quelques points de détail en conseil syndical le 10 septembre 2026.

9) Avenant n° 1 au lot n° 1 Charpente des travaux de restauration de l'église Saint-Aignan – délibération n° 2026-31 – à l'unanimité

Madame le Maire expose que le marché de l'entreprise Asselin, retenue pour le lot 1 dans le cadre de la restauration de l'église, doit faire d'un avenant n° 1 pour prendre en compte les moins-values autour de l'arc triomphal et les travaux sur le beffroi d'une part, les plus-values sur la charpente du fût et de la nef du clocher, d'autre part.

Ainsi, l'avenant n° porte sur une plus-value globale de 15 242,44 € HT sur la tranche ferme, portant le marché de la tranche ferme à 178 527,60 € HT.

10) Avenant n° 2 au lot n° 3 Maçonnerie pierre de taille des travaux de restauration de l'église Saint-Aignan – délibération n° 2026-31 – à l'unanimité

Madame le Maire expose que le marché de l'entreprise Pelay, retenue pour le lot 3 dans le cadre de la restauration de l'église, doit faire l'objet d'un avenant n° 2 pour prendre en compte la balance finale des travaux de la tranche ferme (moins-value sur les travaux de pierre et de plâtrerie, plus-value sur la location des installations communes de chantier, report sur la tranche conditionnelle 1 de la dépose des clôtures).

Ainsi l'avenant n° 2 enregistre une moins-value de 5 595,98 € HT sur la tranche ferme portant le marché de la TF à 56 352,20 € HT, ainsi qu'une plus-value de 1 740,00 € HT sur la tranche conditionnelle 1 portant le marché de celle-ci à 53 653,87 € HT.

11) Informations diverses

- Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement d'Eure-et-Loir

Le FSL s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Les aides sont accordées par le Conseil

départemental, après avis d'une commission d'examen.
Le conseil municipal décide de ne pas abonder le FSL.

- Commissions thématiques de l'Agglo

Mme le Maire indique que les premières réunions de ces commissions ont en commun le vote pour l'élection du ou des vice-présidents, le président de l'Agglo, Christophe Le Dorven, étant président de toutes les commissions d'office.

- Eau potable, milieux aquatiques et transition écologique, protection des captages, plans d'eau, prévention des inondations (02/09/2026)

Christian Bourrat indique que M. Stéphane Lanz, maire de Brezolles, a été élu vice-président. Ont ensuite été présentés les résultats des différents délégataires de réseaux, mettant en relief un réel problème de bases de données peu fiables conduisant à une facturation approximative. L'Agglo a donc décidé de reprendre à sa charge toutes les données de facturation, avant de tenter de lisser progressivement les tarifs de l'eau potable qui s'échelonnent aujourd'hui de 2,53 €/m³ à Saint-Rémy-sur-Avre à 4,07 € à Luray.

- Collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des eaux urbaines (9 septembre)

Christian Bourrat précise que trois sous-commissions ont été pourvues chacune d'un vice-président : M. Jean-Loup Justeau, maire de Nonancourt, pour les eaux urbaines, M. Gérard Sourisseau, conseiller municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, pour les déchets. Quant au SPANC, il sera piloté par Mme Béatrice Pierron, maire de Boullay-les-deux-Eglises.

Les membres ont assisté à une présentation du principal délégataire pour l'assainissement collectif, dont les interventions techniques sont très critiquées.

En matière de déchets, ont été présentées les évolutions des fréquentations en déchèteries (celles d'Anet et d'Ivry-la-Bataille représentent 1/5^e de la fréquentation totale) et celles des tonnages des principaux déchets.

- Aménagement et projets communautaires, urbanisme, ingénierie et services communs, transition énergétique, mutualisations, plan alimentaire territorial, structuration des filières agricoles, contractualisations (10 septembre)

Mme le Maire donne lecture du compte rendu établi par M. Michel Malhappe, avec notamment la nomination de M. Frédéric Giroux, maire du Boullay-Thierry, au poste de 1^{er} vice-président, et celle de M. Pierre Sanier, maire de Bû, au poste de 2^{ème} vice-président (compte rendu en annexe)

- Enfance, jeunesse, famille et vie sociale (7 septembre)

Mme le Maire y a assisté en remplacement de Mylène Pinon. Mme Emmanuelle Bonhomme, maire de Fontaine-les-Ribouts, nommée vice-présidente, a présenté l'organigramme des services et le fonctionnement de la commission.

- Syndicats intercommunaux

- Eure-et-Loir Ingénierie (7 septembre)

Mme le Maire indique que M. Christophe Le Dorven, président du conseil départemental et de l'Agglo du Pays de Dreux, est également président d'ELI. Il a présenté l'organigramme du syndicat ainsi que ces principales

missions, à savoir l'assainissement, la voirie, les bâtiments, l'urbanisme, l'assistance administrative et juridique, la protection des données.

- Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet – SMICA (10 septembre)

Christian Bourrat rappelle que Mme Virgine Quentin, maire d'Abondant, assure la présidence du syndicat. Une grande partie de la réunion a été consacrée à l'eau, un sujet qui n'intéresse pas directement la commune., avec notamment un programme pluriannuel de travaux d'1,5 million d'euros consacrés au renouvellement des conduites d'eau.

M. Didier Simo, maire du Mesnil-Simon, est en charge des équipements sportifs. Le centre sportif de Saussay, pourtant récent, nécessite notamment une remise en état de la toiture.

Le syndicat a également passé une convention avec Eure-et-Loir Ingénierie pour une assistance technique.

- Syndicat des eaux d'Oulins – SIAEP

Pascal Avril rappelle que la présidence est désormais tenue par Mme Catherine Paturel, 1^{ère} adjointe à Oulins. La prochaine réunion aura lieu dans une quinzaine de jours.

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique – SIRP

Pas de date de réunion indiquée.

- Mise à jour des éléments de confort pour la taxe foncière :

La Direction Générale des Finances Publiques a initié une mise à jour automatisée des éléments de confort manquant dans la valeur foncière de certains immeubles d'habitation de la commune. Les critères de confort sont le raccordement aux réseaux d'eau courante et électrique, la présence d'un système de chauffage ou de climatisation, de WC, de lavabos, douches ou baignoires.

Cette mise à jour devrait induire une recette supplémentaire de l'ordre de 2 559 euros en 2027.

- Point financier

Mme le Maire expose que la trésorerie de la commune s'élève à ce jour à 629 465,89 €.

En section de fonctionnement, si les comptes étaient arrêtés aujourd'hui, la commune dégagerait un excédent de 40 886,82 €.

En section d'investissement, le résultat cumulé, incluant le report de l'excédent de 2025, s'élève à ce jour à 101 903,97€.

- Point sur les travaux et subventions de l'église :

Mme le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie au motif de son expertise sur le dossier. Un tableau des dépenses et subventions perçues, attendues, prévisibles et espérées, tenant compte des dernières évolutions budgétaires et des nouvelles demandes de subvention sollicitées sera adressé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux. L'équipe municipale remercie Emmanuelle pour son implication sans faille.

La souscription publique portée par la Fondation du Patrimoine a permis de récolter à ce jour 33 090 €, grâce notamment aux animations proposées par Gilles Patrimoine, présidée par Gabrielle de Ferrières.

- Point sur les commissions communales

- Commission travaux et voirie du 01/09/2026

Mme le Maire indique les différents points abordés et les décisions prises à cette occasion :

- 1) Circulation rue de la Correspondance
A l'issue d'une consultation avec les riverains, la commission a décidé de réserver cette voie à la desserte locale. Elle sera donc indiquée en sens interdit dans les deux sens de circulation.
- 2) Travaux de voirie
L'entreprise Guérin a été retenue pour reboucher les nombreux trous apparus.
- 3) Passage de toutes les voies communales et départementales traversant la commune à 30 km/h
Cette information sera à diffuser très largement dans le prochain Tambour du Radon ainsi que sur le site internet de la commune. La gendarmerie d'Anet s'est déclarée prête à nous aider à faire respecter cette nouvelle réglementation par des contrôles réguliers.
- 4) Stationnement sur la placette en bas de la Grande rue
Mme le Maire a reçu l'habitant dont les véhicules sont régulièrement stationnés à cet emplacement. Face à de sérieux problèmes de santé que lui et son épouse rencontrent, il a été convenu que, s'ils obtiennent un certificat médical leur donnant droit à une carte d'invalidité, la commune réservera une place PMR sur la placette. Cela exclura toute tolérance vis-à-vis du stationnement d'autres véhicules non munis de la carte idoïne.

- Commission manifestations et communication

Mme le Maire se réjouit du succès de la Fête Nationale (13/07/2026) et de la Fête de Gilles (12/09/2026) qui ont créé de belles opportunités d'échanges, les retours étant très positifs. Elle remercie l'équipe souriante et motivée grâce à laquelle elle a pris plaisir à animer le village.

Les membres de la commission ont simplement suggéré de décaler les horaires de démarrage à 15h, voire 15h30.

Mme le Maire rappelle les prochaines échéances :

- mise à l'honneur des grands donateurs de l'église le samedi 26 septembre
- élections sénatoriales le dimanche 27 septembre
- spectacle pour les aînés au Dianetum le samedi 10 octobre 2026 à 15h
- repas des aînés le dimanche 11 octobre 2026 à 12h à l'Auberge gilloise (invitations à venir)
- atelier de Noël pour les enfants le samedi 5 décembre après-midi

Christian Bourrat indique que le prochain numéro du Tambour du Radon donnera lieu à une prochaine commission communication. Mme le Maire souhaiterait que les Gillois puissent participer par l'envoi de photos (libres de droit) qui alimenteraient la publication, notamment la page de couverture.

- Dernières visites d'élus

Mme le Maire relate la visite d'Albéric de Montgolfier, sénateur sortant, et de son équipe à Gilles le 8 septembre dernier. Plusieurs grands électeurs du secteur avaient été conviés et tous ont pu admirer les travaux dans l'école et la cour.

Le 10 septembre, c'est Christophe Le Dorven qui est venu à Gilles faire un point sur certains sujets, relevant notamment l'absence de transports entre la commune et la gare de Bréval. Ont également été abordés l'augmentation des dépôts sauvages dont Gilles est victime dernièrement et la nécessaire mise en conformité et mutualisation de plusieurs syndicats des eaux.

12) Tour de table

Dominique Ferrandin note que la sente de la Justice mériterait d'être à nouveau entretenue, qu'il serait souhaitable de la mettre à niveau sur une bonne largeur là où son dévers devient glissant et humide à l'automne et d'y ajouter une lice par sécurité.

Il a également relevé que deux gaines vertes inesthétiques jalonnent le chemin du Coignet sur près de 200 m de long. Mme le Maire prendra contact avec les propriétaires pour leur demander d'enterrer ces gaines.

Mylène Pinon rappelle que le lampadaire situé en face du n° 19 de la route de Bréval est toujours en dysfonctionnement malgré le signalement effectué auprès de l'entreprise chargée de la maintenance.

Elle signale également à nouveau les fils téléphoniques qui pendent près de chez elle au risque d'être emportés par des camions, notamment à l'occasion de livraisons chez des riverains. Christian Bourrat ira voir si les câbles peuvent être retirés en toute sécurité, le réseau cuivre devant être progressivement abandonné.

Enfin, elle sollicite Dominique Ferrandin pour effectuer un tour complet des rues et chemins sillonnant la commune pour mieux les connaître. Ce dernier ajoute que ce tour est à effectuer régulièrement pour s'assurer de l'entretien de la commune.

Christian Bourrat demande à ce que la mairie écrive à nouveau aux habitants du bas de la rue de Fumeçon dont la haie débordant encore sur la chassée doit être élaguée plus sérieusement, afin de libérer complètement le passage pour les bennes de ramassage des déchets.

Laurence Dujardin demande où en est la réparation de la margelle de la rue Mouillée. Mme le Maire lui répond que les travaux devaient se terminer ce jour.

Elle note que le radar de la Grande rue est masqué par de la végétation, qu'il serait souhaitable que le riverain entretienne.

Elle déplore enfin que les habitants du 2 rue de la Gare laissent leurs poubelles à l'extérieur de chez eux.

Véronique Dumont est exaspérée par les parents d'élèves ou les parents fréquentant le parc de jeux avec leurs enfants qui utilisent l'emplacement devant son garage comme une place de stationnement. Mme le Maire rappelle que cet emplacement est même interdit à l'arrêt des véhicules, puisqu'il sert de retournement pour les véhicules en provenance de la Grande rue. Elle suggère d'aborder le sujet en commission travaux pour trouver une solution pérenne à ce problème récurrent.

Sarah Barbey exprime sa joie de faire partie de cette belle équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.